

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0788

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au groupement d'intérêt public (GIP) Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) pour le soutien au déploiement de médiateurs numériques et la mise en oeuvre du projet partenarial plateforme ressources humaines (RH) autonomie grand-âge - Années 2021-2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0788**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au groupement d'intérêt public (GIP) Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) pour le soutien au déploiement de médiateurs numériques et la mise en oeuvre du projet partenarial plateforme ressources humaines (RH) autonomie grand-âge - Années 2021-2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs

La MMI'e, créée depuis le 1^{er} janvier 2019 sous la forme d'un GIP, est constituée de 27 membres, dont 18 communes, et la Métropole de Lyon qui souhaitent partager leurs moyens et leurs stratégies.

Cette structure répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer, sur l'ensemble de son territoire et pour les publics les plus éloignés de l'emploi, une offre d'insertion professionnelle en proximité et adaptée aux besoins de chaque bassin de vie et d'emploi,
- outiller l'action publique en direction des entreprises qui s'engagent, dans le cadre de leur responsabilité sociale et sociétale, en faveur de l'insertion sociale et professionnelle,
- optimiser et mutualiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et, notamment, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Il intervient, également, auprès des acteurs de l'insertion pour favoriser les synergies entre acteurs du territoire et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Enfin, la MMI'e porte des facilitateurs pour accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés.

Après le renouvellement des conseils municipaux et métropolitain de mars et juillet 2020, une nouvelle gouvernance du GIP a été désignée à l'occasion d'un conseil d'administration d'installation qui s'est tenu le 15 octobre 2020.

Les nouvelles orientations de la MMI'e ont fait l'objet d'un travail collégial et participatif associant notamment le Bureau, renouvelé, ainsi que diverses personnalités qualifiées réunies dans le cadre du conseil d'orientation, constitué en 2019. Ces orientations seront encore complétées à l'occasion de la validation et la mise en œuvre du plan d'actions du nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), qui sera présenté au Conseil métropolitain à la fin de l'année 2021.

Sans attendre ces nouveaux développements, l'année 2021 a permis d'avancer sur 2 aspects majeurs de la politique d'insertion et d'emploi, au travers de 2 projets d'importance qui viennent renforcer le plan de charge et les ambitions de la MMI'e pour la période 2021-2023. Cette mobilisation de la MMI'e appelle un soutien additionnel de la Métropole, en complément du financement d'autres acteurs.

Il s'agit d'une part, du déploiement, sur le territoire de la Métropole, d'une cinquantaine de conseillers numériques dont 15 seront recrutés par la MMI'e qui couvriront plusieurs communes de la Métropole.

En second lieu, il s'agit de concrétiser le soutien financier de la Métropole au projet de plateforme RH autonomie grand-âge. La MMI'e vient, en effet, d'être retenue comme l'un des 10 projets nationaux labellisés suite à un appel à projets de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) initié en mars dernier.

II - Nouveaux programmes d'actions 2021-2023 et plan prévisionnel de financement

1° - Les conseillers numériques

Le déploiement de 4 000 médiateurs numériques au niveau national dans le cadre du plan de relance a conduit la Métropole à se positionner comme coordinateur de la réponse du territoire métropolitain dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Le projet présenté par la Métropole, en lien étroit avec les services préfectoraux et l'ANCT, a obtenu l'accord pour le déploiement de 59 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ces 59 conseillers seront portés par différentes structures employeuses et permettront de couvrir le territoire de cette offre de services nouvelle. La priorisation des demandes a été faite au vu des besoins en médiation numérique, évalués par le biais de l'indice de fragilité numérique et le caractère à la fois qualitatif et partenarial des projets présentés.

Les conseillers numériques sont chargés de sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique, de favoriser des usages citoyens et de soutenir les publics dans leurs usages quotidiens du numérique. Pour ce faire, ils les accompagneront dans la réalisation de démarches administratives en ligne et les appuieront, notamment, dans la recherche d'emploi et de formation afin de permettre l'autonomisation des personnes.

Ainsi, ils seront amenés à :

- informer les usagers et répondre à leurs questions,
- analyser et répondre aux besoins des usagers,
- présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles,
- accompagner les usagers individuellement,
- organiser et animer des ateliers thématiques,
- rediriger les usagers vers d'autres structures,
- fournir les éléments de suivi sur leur activité dans le cadre d'un *reporting* national et local.

En fonction des besoins, de la simple initiation aux outils numériques à la connaissance des réseaux sociaux, de leurs usages et en passant par des actions ciblées autour de l'emploi, la prévention du harcèlement numérique, l'accès à la culture, aux médias, le soutien de la parentalité, etc., les champs d'intervention seront larges et adaptés aux besoins des publics.

Pour appuyer un déploiement géographique équilibré sur les territoires et renforcer l'accompagnement et la montée en compétences numériques dans le cadre des orientations du PMI'e, la MMI'e s'est positionnée pour le recrutement de 15 postes de médiateurs sur le territoire de la Métropole.

Ces conseillers numériques, portés par la MMI'e, seront affectés, en particulier, sur les différents équipements qui font l'objet d'une démarche de mise en réseau par la MMI'e depuis 2020, en lien étroit avec les communes volontaires. Ils seront, ainsi, présents :

- un conseiller numérique pour les Villes de Bron, Corbas/Feyzin, Fontaines-sur-Saône/Neuville-sur-Saône, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin,
- 2 conseillers numériques pour les Villes de Givors, Saint-Fons,
- 4 conseillers numériques pour la Ville de Lyon,

mais pourront recevoir le public de toute l'agglomération.

Les 15 conseillers numériques seront appuyés par une coordination interne à la MMI'e afin de favoriser leur prise de poste, l'échange de pratiques et la bonne organisation du service.

La MMI'e sollicite la Métropole afin de soutenir la mise en œuvre du projet qui nécessite un appui complémentaire aux financements apportés par l'État dans le cadre du plan de relance. Celui-ci apporte, *via* l'ANCT, un montant plancher forfaitaire de 37 500 €, pour 18 mois, et par poste. La participation métropolitaine complémentaire permettra de couvrir les charges réelles de ces postes incluant, notamment, les obligations légales liées à l'embauche en contrat à durée déterminée (CDD) et les conditions habituelles de rémunération au sein de la MMI'e (13^{ème} mois, frais de mutuelle, etc.).

Sur la période du 19 juillet 2021 au 19 mars 2023, le coût de l'action conduite par la MMI'e s'élève à un montant de 836 732 € dont 562 500 € pris en charge par l'ANCT.

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un montant maximum de 254 232 € au GIP MMI'e pour la réalisation de cette action.

2° - La plateforme RH autonomie grand-âge

Sur la Métropole, d'ici 2050, 2 millions de personnes seront âgées de plus de 60 ans (+ 15 %) dont 500 000 auront plus de 70 ans (+ 48 %).

Les personnes âgées et les personnes handicapées souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles, avec, pour compenser la perte d'autonomie, le soutien des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Quand le maintien à domicile n'est pas possible, les structures d'hébergement prennent le relai (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD-, foyer de vie, etc.).

Ainsi, les besoins de personnels ne cessent de croître mais les employeurs peinent à recruter. L'urgence est telle que les SAAD sont parfois amenés à refuser, faute de main d'œuvre qualifiée, des demandes d'intervention.

Dans le domicile, les problématiques de recrutement et de maintien dans l'emploi sont bien connues : salaires peu élevés, conditions de travail parfois difficiles, temps partiel contraint, horaires atypiques, temps de déplacement non rémunéré entre 2 missions, taux de sinistralité élevé, etc.

Avec la progression de la médicalisation et des soins à domicile, les personnes sont de plus en plus dépendantes dans leur logement. Le métier est de plus en plus technique, il évolue vers de l'évaluation, de la coordination et des prises d'initiatives, et demande donc un personnel qualifié. De nouveaux métiers apparaissent, de nouvelles organisations du travail émergent.

Dans les services d'hébergement, qui souffraient moins jusqu'ici, les problématiques de recrutement s'accroissent. Les établissements pour les personnes âgées (5 140 équivalents temps plein -ETP-) rencontrent de fortes difficultés de recrutement sur les postes d'aides-soignants (qui représentent 40 % des effectifs). Les centres de formation peinent à remplir leurs sessions. Le niveau des candidats à l'entrée a diminué, voire, il se paupérise, avec des besoins croissant d'accompagnement social durant la formation. Situation inédite, pour la première fois, des promotions d'aides-soignants étaient incomplètes sur la Métropole en 2020.

La filière autonomie grand-âge souffre, également, d'un effet de concurrence entre les établissements et le domicile, voire même entre les types d'employeurs (privé associatif, privé lucratif, public). Les compétences sont transférables du domicile aux établissements, et inversement, mais les salaires et conditions d'emploi varient fortement d'un employeur à l'autre ce qui, avec l'absence de perspective de carrière, amplifie le *turn-over*.

Ainsi, l'attractivité de ces métiers devient un enjeu majeur pour répondre à la demande sociale de la population, aujourd'hui et dans les années à venir. De plus en plus de partenaires sur le territoire font le lien entre l'attractivité des métiers et la capacité du secteur à se fédérer pour créer une dynamique, développer des réponses structurées et partagées pour l'ensemble de la filière afin de changer l'image du secteur, améliorer les conditions d'emploi et offrir des perspectives d'évolution professionnelle et de carrière, et attirer de nouveaux salariés.

Aujourd'hui, la situation est telle que, sur la Métropole, les partenaires ont dépassé les clivages historiques et sectoriels et souhaitent agir ensemble.

Aussi, la MMI'e a été missionnée, dès sa création, dans le cadre d'un conventionnement avec la CNSA pour étudier la faisabilité d'une plateforme RH SAAD. Les travaux ont permis le déploiement d'une première offre de service à compter du 1^{er} janvier 2020 réunissant les représentants des fédérations d'employeurs, les opérateurs de compétences, les services à la personne Rhône-Alpes-Auvergne, la Métropole, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), le Pôle Emploi ainsi que la Région et les 3 filières gérontologiques présentes sur le territoire métropolitain dans un comité des partenaires qui a établi une liste d'actions prioritaires à engager pour soutenir les employeurs du SAAD.

Ces acteurs de la filière du service à la personne ont fait remonter, dans les différents groupes de travail animés, un besoin fort d'attirer des nouveaux collaborateurs dans leurs entreprises et donc de gagner en visibilité et attractivité auprès des demandeurs d'emploi.

Les entreprises et prescripteurs de l'emploi ont établi les constats suivants :

- mauvaise représentation des métiers par les prescripteurs,
- manque de diversité des candidats,
- validation du projet professionnel imparfaite,
- inadéquation entre les savoir-faire détenus par les candidats et ceux attendus par les recruteurs,
- conditions d'emploi singulières et pas assez connues avant recrutement.

C'est pourquoi plusieurs actions de nature à améliorer la visibilité des métiers des SAAD auprès des publics ont été réalisées en 2020 :

- réalisation de 19 actions de promotion et valorisation des métiers pour près de 200 participants,
- mise en place d'une *newsletter* de mise en avant des métiers des SAAD envoyée mensuellement à plus de 700 conseillers emploi de la Métropole,
- qualification d'un vivier de candidats allocataires du RSA volontaires pour effectuer une mission de travail tous secteurs d'activité pendant le 1^{er} confinement et qualification des profils intéressés par le secteur du service à la personne.
- mise en place par la MMI'e d'un club RH SAAD sur les thématiques de l'attractivité, intégration et fidélisation des collaborateurs, le développement de sa marque employeur et le marketing RH.

La CNSA a lancé, en janvier 2021, un appel à projets visant à déployer des plateformes favorisant l'emploi dans les métiers de l'autonomie. La MMI'e a déposé une candidature avec l'appui des principaux acteurs sur le secteur, à savoir :

- la Métropole,
- l'Agence régionale de santé (ARS),
- la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,
- la Caisse d'allocations familiales,
- Pôle emploi,
- les Villes de Lyon et de Villeurbanne qui pourront être rejointes par d'autres communes,
- les employeurs du secteur représentés par leurs fédérations,
- les groupements d'employeurs,
- les structures d'insertion par l'activité économique.

Cinq professionnels pourraient alors être mobilisés dans ce cadre si la CNSA venait à retenir la candidature de la MMI'e permettant de répondre aux enjeux évoqués plus hauts.

Ainsi, la MMI'e déploiera les actions suivantes :

- une *newsletter* en direction des acteurs de l'emploi et de la formation et des employeurs,
- un guichet unique d'information sur ces métiers permettant 250 entretiens conseils,
- 80 actions de promotion des métiers,
- la formation de 200 conseillers emploi insertion sur ces métiers,
- le développement de 100 parcours inclusifs,
- l'accompagnement et formation de 100 tuteurs,
- l'animation de 30 sessions de club RH.

La MMI'e a proposé un budget de 1 227 855 € sur 3 ans dont :

- 728 756 € de la CNSA,
- 150 000 € de l'ARS,
- 180 000 € de la Métropole.

Le reste du budget est complété par les communes, l'État, le Fonds social européen (FSE) et des fonds propres de la MMI'e.

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer des crédits au profit de la MMI'e pour les 2 premières années de conventionnement, soit un montant de 120 000 €;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au GIP MMI'e dans le cadre de son programme d'actions 2021-2023 en faveur de l'insertion et l'emploi pour un montant total de 374 232 € :

- 254 232 € au titre du déploiement des conseillers numériques,
- 120 000 € au titre de la mise en œuvre de la plateforme favorisant l'emploi dans les métiers de l'autonomie,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et le GIP MMI'e définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise la Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 374 232 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2023 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5730.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-269235-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
